# Crédit de Fr. 158'000.- pour l'aménagement et l'équipement d'un nouveau site pour la Maison de l'Enfance à la rue du 24-Septembre 5 et l'adaptation du Centre de vie enfantine (CVE) de Morépont, permettant d'ouvrir 13 places supplémentaires

La liste des enfants en attente d'une place de crèche au sein de la Maison de l'Enfance étant toujours plus longue, le Conseil communal a demandé aux services communaux compétents de rechercher un site pour l'ouverture à court terme de nouvelles places d'accueil supplémentaires, principalement dédiées aux bébés. Ce site a désormais été trouvé à la rue du 24-Septembre 5. Le présent message concerne la demande de crédit pour les travaux d'adaptation et l'équipement en mobilier de ce nouveau site, ainsi que les travaux d'adaptation induits sur le site voisin du CVE Morépont, à la rue du 24-Septembre 3.

#### 1. BESOINS DE LA MAISON DE L'ENFANCE

La Maison de l'Enfance dispose à ce jour de 154 places d'accueil réparties sur 7 sites : Gar'Onze/Collège, Dorlotine, Ludovie, Orangerie, Jean-Prévôt, CVE de Morépont et Service d'accueil extrascolaire. Force est cependant de constater que la liste d'attente s'étend toujours plus ; actuellement, ce sont 120 enfants de moins de 4 ans qui sont en demande de placement (ce qui correspond à un besoin de 45 places) et de nouvelles demandes sont déposées chaque mois. L'insuffisance de places dans la structure d'accueil des crèches à Delémont est donc largement établie.

Le Conseil communal s'attèle depuis plusieurs années à trouver la meilleure solution pour répondre à la demande et plusieurs rapports ont été produits, dont le dernier en date réalisé, à la demande du Conseil communal, par l'entreprise Amalthée, spécialiste dans ce domaine. Actuellement, les Services ASJL et UETP étudient le regroupement à long terme de toutes les unités de la Maison de l'Enfance sur deux sites centralisés. Le premier projet est encore au stade de la réflexion et ne pourra pas être fonctionnel avant deux ans et demi.

La demande étant urgente, le Conseil communal a validé le 25 août 2014 un rapport à l'attention du Canton pour l'ouverture à court terme d'une nouvelle structure d'accueil. Le 18 septembre, la Commission cantonale de l'action sociale se prononcera sur l'ouverture de 13 places supplémentaires, décision qui devra être ratifiée par le Gouvernement jurassien.

Des contacts sérieux ont été pris avec le propriétaire d'une surface intéressante, au 1<sup>er</sup> étage d'un autre immeuble dans le quartier de Morépont. Ces locaux auraient permis la création de 25 places. Finalement, les copropriétaires ont fait opposition. D'autres locaux ont ensuite été visités (Pérène, Pré-Guillaume, entreprise Lüthy en zone industrielle) mais aucun d'eux ne réunissaient les conditions financières, architecturales et géographiques pour réaliser l'ouverture rapide d'un site.

Finalement, des locaux bien adaptés ont été trouvés en vue d'une location. Ceux-ci peuvent accueillir entre 12 et 14 places. Dans ce sens, lors d'une séance entre le Service ASJL et le Service cantonal de l'action sociale, Monsieur le Ministre Michel Thentz a été informé que la Commune de Delémont, prise à la gorge par une liste d'attente conséquente et ne répondant que partiellement aux besoins avérés avec ces 13 places, reviendrait à la charge pour la création de nouvelles places. La volonté de regrouper en un premier temps, dans un bâtiment commun, les places d'accueil de l'avenue de la Gare, ainsi que certains sites d'écoliers, et de créer encore de nouvelles places, a été confirmée.

#### 2. SITUATION, ACCESSIBILITE ET CONFIGURATION DES LOCAUX

Les locaux concernés, d'une surface brute de 150 m² environ, se situent au rez-de-chaussée de l'immeuble de la rue du 24 septembre 5, avec un accès à plain-pied. Ils sont actuellement occupés par un bureau d'architecture et un salon de coiffure, jouxtant l'école enfantine déjà en propriété de la Municipalité de Delémont. Le bâtiment, construit au début des années 1990, est réparti en propriétés par étage ; il est parfaitement entretenu. La surface à disposition (env. 140 m² de surface nette) permet d'accueillir au maximum 12-14 places qui seront destinées aux écoliers (4 à 8 ans), actuellement intégrés au CVE de la rue du 24-Septembre 3. L'accessibilité en voiture privée est complétée par une desserte fréquente et régulière du quartier par les transports publics.

Une cave d'env. 12 m² et une place de stationnement au sous-sol font également partie du bail à loyer, qui sera signé pour une première échéance de 5 ans. La crèche pourra bénéficier des espaces extérieurs mis à disposition par la PPE, un montant est prévu dans le devis pour compléter et réparer les équipements existants.

Ce nouveau site sera organisé et utilisé en lien étroit avec le CVE Morépont, immédiatement voisin, dont les places dédiées aux écoliers seront transférées à la rue du 24-Septembre 5, afin de libérer des places pour une trentaine d'enfants de 2 mois à 4 ans. Dans ce sens, quelques travaux d'adaptation sont nécessaires. A noter que certaines synergies pourront également être mises en place avec la classe d'école enfantine située sur le même palier que la nouvelle crèche.

### 3. TRAVAUX D'ADAPTATIONS, COUT D'INVESTISSEMENT ET FRAIS D'EXPLOITATION

Les représentants de la Maison de l'Enfance et des Services ASJL et UETP ont effectué une analyse des locaux et dressé la liste des travaux d'adaptations nécessaires et des besoins en équipement et mobilier. Les coûts ci-dessous ont été estimés dans une fourchette de +/- 15 %, avec la TVA à 8 % et indexés au taux de juin 2014.

		Nouveau site 24-Septembre 5 Fr.	CVE Morépont 25-Septembre 3 Fr.
1	Maçonnerie et plâtrerie Démolition et pose de nouvelles cloisons, ouverture d'une porte-fenêtre	5'500	6'500
2	Peinture Peinture des murs et des plafonds	8'500	2'500
3	Installations électriques Rénovation et adaptations des installations électriques, y c. fourniture et pose de luminaires. Informatique, téléphonie, photocopie	12'000	2'500
4	Installations sanitaires et chauffage Fourniture et pose de nouveaux appareils sanitaires, y c. raccordements et modifications ; adaptations chauffage (n°5 : douche et cuisinette, extincteur ; n°3 : I avabos et WC adaptés)	6'500	8'500
5	Revêtements de parois et sols Rhabillage des sols après démolition des cloisons intérieures, nouveau carrelage pour la douche au n° 5	3'000	1'000
7	Cuisine et menuiserie intérieures Fourniture et pose et/ou adaptations de cuisine, portes, fenêtre, vitrage, stores, vestiaires	16'500	5'500
8	Espaces extérieurs Accès direct depuis l'intérieur, complément et mise en conformité des jeux, cabane de rangement	15'000	8'000
9	Nettoyage Nettoyage des locaux à la fin des travaux	1'000	1'000
10	Mobilier Equipement initial en mobilier, matériel éducatif, de bureau, de nettoyage	45'000	
12	Divers et imprévus	5'000	4'500
	TOTAL PAR SITE	118'000	40'000
	TOTAL GENERAL	158'000	

A titre indicatif, nous présentons ci-dessous une estimation des frais d'exploitation pour le nouveau site de la rue du 24-Septembre 5, calculés annuellement :

• loyer (sans charges liées à l'investissement ci-dessus) Fr. 30'000.-

 charges des locaux, consommations de combustible, électricité et eau, contrats d'entretien
 Fr.

charges du personnel, y c. charges sociales selon les normes cantonales : éducatrices,
 administration, cuisine, employé de maison, stagiaires

 charges de fonctionnement : entretien et renouvellement du mobilier et du matériel éducatif, alimentation, produits de nettoyage, prestations de service, animation et perfectionnement Fr. 377'000.-

6'000.-

Fr. 448'000.-

## Frais d'exploitation annuels

Afin de pouvoir ouvrir au plus vite la nouvelle institution, la demande de permis de construire pour le nouveau site, intégrant le changement d'affectation, a été déposée avec une légère anticipation à l'acceptation du Conseil de Ville.

#### 4. FINANCEMENT

Ce crédit, non prévu dans la dernière version du plan des investissements 2011-2014, sera financé par voie d'emprunt dont la charge maximale s'élèvera à Fr. 20'540.- (3 % d'intérêts + 10 % d'amortissement). Selon les informations reçues du Service cantonal de l'action sociale, une subvention de la part de la Loterie Romande est envisageable sur l'investissement initial, à hauteur de 25 % sur les travaux d'adaptations (soit Fr. 28'250.-calculés sur Fr. 113'000.-) et de 50 % sur le mobilier et matériel (soit Fr. 22'500.- calculés sur Fr. 45'000.-) ; le cas échéant, cette subvention sera portée en diminution des frais d'investissement. La prise en charge par la Municipalité de travaux usuellement assumés par le propriétaire (rafraîchissement des peintures en particulier) permet d'intégrer les coûts y relatifs dans le subventionnement.

Les charges financières liées aux frais de fonctionnement seront acceptées à la répartition des charges cantonales (Fr. 16'720.- à charge de la Commune de Delémont) à l'exception du loyer excédant Fr. 1'300.-/place. Par conséquent, sur les Fr. 30'000.- de loyer, le Canton prend en charge Fr. 16'900.-, le reste est payé par la Commune (Fr. 13'100.-).

#### 5. PREAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le projet a été présenté aux commissions concernées. Elles ont donné leur préavis dans le sens suivant :

Commission des affaires sociales et du logement : favorable ;

• Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics : favorable ;

• Commission des finances : favorable.

Ce projet permet de répondre à une demande largement établie et répétée à plusieurs reprises à la tribune du Législatif delémontain, en profitant d'une opportunité unique de mise à disposition de locaux bien situés et adaptés aux besoins de la Maison de l'Enfance.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Pierre Kohler Edith Cuttat Gyger

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu:
- le rapport du Conseil communal du 25 août 2014 ;
- les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- le préavis favorable de la Commission des affaires sociales et du logement, de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal;

## arrête

- Le crédit de Fr. 158'000.- pour l'aménagement et l'équipement d'un nouveau site pour la Maison de l'Enfance à la rue du 24-Septembre 5 et l'adaptation du Centre de vie enfantine (CVE) de Morépont, permettant d'ouvrir 13 places supplémentaires, est accepté.
- 2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
- 3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE Le président : La chancelière :

Pierre Chételat Edith Cuttat Gyger